

L'HISTOIRE : UNE DISCIPLINE AU SERVICE DE L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ



PAULE MAUFFETTE
Professeure d'histoire
Collège Ahuntsic

L'histoire est une discipline privilégiée pour la compréhension des valeurs qui ont construit notre société et qui continuent de la construire. En effet, connaître le passé de sa société, en dégager les tendances et les enjeux sociétaux puis identifier des axes de développement de celle-ci permettent à l'étudiant de se situer lui-même par rapport à un axe du temps, à des valeurs portées par la société et d'envisager sa participation personnelle en tant que citoyen dans le développement de cette société.

Cet article présente une illustration du riche apport de l'histoire à un programme de formation. Il aborde des pratiques pédagogiques du cours d'*Histoire du droit*, auprès des étudiants du programme de Techniques juridiques au Collège Ahuntsic. Il met en lumière que le contact des futurs techniciens juridiques avec la discipline historique les aide à se préparer à exercer leur profession dans le respect de la diversité culturelle, fondé sur des valeurs citoyennes d'égalité et de dignité de la personne.

► S'ENGAGER DANS UN ENSEIGNEMENT À PERSPECTIVE CITOYENNE

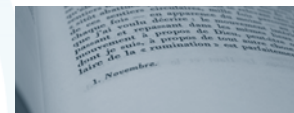
Professeure d'histoire au collégial depuis de nombreuses années, ma pratique enseignante a connu des modifications majeures tout au long de son parcours. À ce titre, l'émergence de la notion de compétence lors de la réforme du collégial a particulièrement interpellé ma pratique. De prime abord, appliquer la notion de compétence dans le cadre de l'enseignement d'un cours d'histoire m'apparaissait comme un exercice voué à l'échec, cette discipline semblant liée indéniablement au strict domaine des savoirs et des connaissances. C'est en recadrant et en articulant ma pratique d'enseignement de l'histoire aux compétences du programme (*Analyser des décisions judiciaires et administratives; Interpréter un texte législatif*) et à l'objectif que le département s'est donné (*Permettre à l'élève de situer le cadre spatio-temporel dans lequel s'est développé le droit occidental*) que j'ai réalisé combien cette discipline pouvait contribuer au développement des étudiants, et ce, en se centrant autour du fil conducteur de la citoyenneté, par le développement, chez ces derniers, de savoirs, de savoir-être et de savoir-faire liés à l'identité citoyenne.

Au cours du processus de révision du programme de Techniques juridique au Collège Ahuntsic, un nouveau cours d'*Histoire du droit* a été introduit en remplacement du cours précédent d'*Histoire constitutionnelle du Canada*. C'est à la suite de l'arrivée de ce nouveau cours, qui porte sur un espace-temps beaucoup plus large que le précédent cours, que s'est imposée encore plus fortement pour moi la préoccupation de développer chez les étudiants une pensée, un cadre de référence, des attitudes et des comportements citoyens. En effet, traverser l'histoire du droit occidental depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours nécessite d'établir d'abord des principes d'universalité et de diversité du droit pour pouvoir comprendre dans quel contexte géographique et historique se situera l'exercice de la profession de technicien juridique. En somme, il s'agit d'amener les étudiants à se poser la question de ce que cela implique, aujourd'hui, le fait de devenir technicien juridique au Québec, au Canada et dans le monde.

► DES SAVOIRS HISTORIQUES CONTEXTUALISÉS POUR COMPRENDRE LES ENJEUX

Se doter d'un cadre de référence pour comprendre les principes d'universalité et de diversité du droit et pour se situer soi-même comme citoyen nécessite l'accès des étudiants à des savoirs historiques contextualisés. Le professeur d'histoire peut s'engager dans un enseignement à perspective citoyenne par le choix des savoirs historiques qu'il choisit d'aborder avec les étudiants et par les liens qu'il leur permet d'établir entre ces savoirs, avec le contexte de l'époque d'origine de ces savoirs et avec l'actualité.

À titre d'exemple, dans le cadre du cours, les étudiants sont mis en présence d'une histoire du Québec et du Canada qui dépasse la simple identification des faits qui ont marqué l'histoire et qui est aussi imprégnée d'éléments de contexte qui ont joué un rôle déterminant dans l'avènement de ces faits historiques. Ainsi, ils sont amenés à prendre conscience que l'histoire du Québec et du Canada se caractérise par un passé chargé de préjugés, de harcèlement et de discrimination, ce qui leur permet de mieux comprendre certains des enjeux qui ont prévalu au développement sociétal québécois et canadien. Notamment par l'identification de groupes-victimes dans notre histoire nationale, tels les femmes, les autochtones, les immigrants et les handicapés, et par la compréhension des valeurs et tendances en cause à cette époque, l'étudiant peut mesurer les forces qui ont contribué à la formation de la société d'aujourd'hui et du système juridique qui en est issu.



La compréhension du système juridique de la société actuelle et l'identification des voies de développement de celui-ci doivent nécessairement s'appuyer sur ce que Loslier et Pothier identifient comme un véritable «devoir de mémoire». Auteures de *Droits et Libertés... à visage découvert* (2002), un ouvrage à saveur didactique de l'ordre collégial produit pour la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec dans le cadre de sa mission d'éducation à la citoyenneté, elles rappellent que «les acquis d'aujourd'hui comme les chartes canadienne et québécoise sont bâtis sur les luttes d'hier et constituent les fondements de l'avenir» (p. 15-16).

Afin de s'inscrire dans le développement d'une identité citoyenne chez l'étudiant, le professeur d'histoire doit opter pour des ouvrages de base qui s'inscrivent résolument dans la démonstration des contributions diverses et des contextes qui ont façonné l'histoire, des ouvrages qui ne se résument pas à la simple exposition des faits mais qui mettent aussi en relief le contexte, les valeurs et les enjeux qui ont façonné la société et qui ont servi de substrat au développement de son système juridique et de ses lois.

DES SAVOIR-ÊTRE DE CITOYEN

Comme mentionné plus tôt, comprendre les principes d'universalité et de diversité du droit nécessite pour l'étudiant l'accès à des savoirs contextualisés.

Au-delà de la compréhension des valeurs et enjeux qui ont façonné l'histoire, l'acquisition d'une identité citoyenne chez les étudiants s'accompagne nécessairement de l'acquisition d'attitudes. Des attitudes de curiosité intellectuelle et de jugement critique d'abord puis des attitudes de respect, de tolérance et d'ouverture au monde.

En abordant le thème de l'*universalité du droit*, le professeur d'histoire s'inscrit dans un cadre multidisciplinaire de l'étude du droit: le droit embrasse ainsi des connaissances puisées dans un grand nombre de domaines, ce qui implique pour l'étudiant la démonstration d'attitudes d'ouverture d'esprit et de jugement critique. Par exemple, lors de l'étude des sources des institutions étatiques canadiennes, il est intéressant de mettre en évidence que ni les juristes ni les historiens ne se sont véritablement intéressés, jusqu'à aujourd'hui, à l'apport des institutions autochtones; c'est l'anthropologie, comme discipline, qui s'est principalement intéressée à l'étude des Premières nations du Canada et de leur apport à la société canadienne. Une des incidences d'un tel fractionnement de la connaissance fait en sorte que les références historiques ne mentionnent souvent que deux sources aux institutions canadiennes: la source française et la source anglaise. L'héritage autochtone est ainsi ignoré par nombre d'historiens, et ce, pour des raisons de méconnaissance. L'étude des sources des institutions canadiennes donne l'occasion au professeur du cours d'*Histoire du droit* d'encourager les étudiants à faire preuve de curiosité intellectuelle en les invitant à puiser de l'information dans un ensemble large de disciplines reliées à la connaissance du droit et, de plus, à exercer leur jugement critique en les mettant en garde contre les risques de ce qui pourrait être nommé l'«ethnocentrisme des disciplines». Il importe de favoriser chez l'étudiant un comportement de curiosité intellectuelle qui déborde du strict secteur juridique ou historique et de l'amener à développer un jugement critique face aux sources et aux analyses disponibles.

[...] comprendre les principes d'universalité et de diversité du droit nécessite pour l'étudiant l'accès à des savoirs contextualisés.

Par l'étude du thème de la *diversité du droit*, à savoir qu'il existe d'autres formes de droit en dehors du droit occidental; qu'il y a eu, à d'autres époques, la prédominance d'autres valeurs et, qu'enfin, il existe aujourd'hui des lieux où s'exerce un système juridique bien différent du nôtre, le professeur incite les étudiants à faire preuve de respect envers les valeurs d'autrui et d'ouverture au monde dans sa diversité. Tout en faisant référence au cadre de diversité culturelle dans lequel s'exerce la fonction de technicien juridique dans le Québec d'aujourd'hui, le professeur d'*Histoire du droit* incite les étudiants à la tolérance de même qu'au développement d'une «approche citoyenne de service public» à la clientèle, celle-ci fondée sur les valeurs d'égalité et de dignité de la personne. Ainsi, par exemple, un technicien juridique doit s'attendre, dans l'exercice de ses fonctions, à devoir préciser ou expliquer certaines consignes auprès d'une clientèle d'origines diverses, en adoptant une attitude professionnelle empreinte de respect et d'ouverture et éviter de procéder à des jugements hâtifs dans des situations qui peuvent parfois paraître «exotiques», en se référant aux valeurs propres aux personnes concernées.

DÉVELOPPER DES SAVOIR-FAIRE DE CITOYEN PAR LE DÉBAT

La conscience citoyenne que les étudiants seront appelés à exercer dans le cadre de leur profession et aussi dans le cadre de leur vie implique que ceux-ci se positionnent personnellement sur les valeurs qu'ils désirent adopter, en tant qu'individu d'abord,



en tant que membre d'une collectivité et en tant que technicien juridique. Afin de les aider à se situer par rapport aux valeurs sociétales et à leurs valeurs personnelles, le cours d'*Histoire du droit* les amène, dans des exercices en classe et dans des travaux, à débattre des valeurs constitutives en cause dans les enjeux de société contemporains.

Ainsi, le travail de session, qui se réalise en équipe, est une occasion offerte aux étudiants de débattre de thèmes qui touchent à des intérêts contemporains, dans le domaine social, économique, politique ou encore strictement juridique, à partir d'un sujet qui leur tient à cœur. Que ce soit à propos de thèmes d'actualité comme la présentation à la Chambre des Communes d'un projet de loi sur l'euthanasie, le dernier jugement en Cour Supérieure sur une cause de harcèlement sexuel au travail ou, encore, le cas d'une famille de réfugiés réclamant le droit d'asile qui a été accueillie par une communauté paroissiale, l'étudiant en *Histoire du droit* est appelé à débattre de ses idées et à se situer personnellement par rapport aux valeurs et aux enjeux soulevés par le débat. Les débats sont alimentés notamment par des articles de périodiques, sélectionnés par les étudiants eux-mêmes, où des points de vue différents se confrontent. L'équipe doit soumettre ses réflexions à la classe et mettre en perspective historique l'évolution de questions cruciales sur lesquelles l'opinion publique est appelée à se prononcer. Le fait de faire participer les étudiants à la sélection des références servant de base aux discussions concourt à leur permettre de se former à la recherche documentaire.

Les étudiants du cours d'*Histoire du droit* sont ainsi éveillés, par le biais de leur participation aux débats, à la dimension «évolution» des systèmes juridiques et aux nécessaires débats de société qui président à toute évolution. Ils peuvent ainsi prendre conscience que des changements institutionnels sont nécessaires pour que de nouvelles lois soient mises en application et que ces changements s'effectuent la plupart du temps sur une longue période de temps. Un changement dans la société n'est pas venu et ne viendra pas tout seul, ni instantanément. Des luttes idéologiques sont menées, parfois de longue date et au prix de grands efforts. Les activités pédagogiques du cours d'*Histoire du droit* permettent aux étudiants d'être mis en contact avec l'histoire de grands combats qui ont été menés pour faire évoluer des lois. Ainsi, ils peuvent, par exemple, découvrir des personnages clés qui ont entrepris de longs combats pour les droits et libertés durant les années trente et dont les luttes n'ont abouti qu'en 1976 et 1982, par l'entrée en vigueur des chartes québécoise et canadiennes des droits de la personne. Le modèle de ces héroïnes et héros qui ont réussi à gagner des batailles au prix de sacrifices et d'efforts est riche d'enseignement pour les luttes futures que nos jeunes pourront être appelés à mener pour la défense des droits et libertés, en tant que citoyens eux-mêmes et pour d'autres luttes qu'ils pourront mener dans leur vie professionnelle.

CONCLUSION : CONSERVER UNE MÉMOIRE DU PASSÉ ET IMAGINER L'AVENIR

Ces futurs techniciens juridiques pourront être appelés dans l'exercice de leur fonction à collaborer à la mise en place et à la légitimation de certaines nouvelles pratiques relatives à de nouvelles lois. Savoir être un professionnel en techniques juridiques, implique donc, pour un étudiant: de développer une véritable identité citoyenne, d'acquérir des savoirs historiques contextualisés, en s'alimentant, tant directement au domaine du droit qu'à d'autres domaines situés à l'extérieur des champs d'application

Les étudiants du cours d'Histoire du droit sont ainsi éveillés, par le biais de leur participation aux débats, à la dimension «évolution» des systèmes juridiques et aux nécessaires débats de société qui président à toute évolution.

habituels du droit, de faire preuve de curiosité intellectuelle, de tolérance, de respect, d'ouverture aux autres cultures, au monde et à sa diversité, de développer son jugement critique et de se situer par rapport aux valeurs et enjeux sociétaux.

L'histoire nous rappelle que c'est en conservant une mémoire du passé qu'on peut imaginer la possibilité d'un avenir différent et meilleur! ●

Paule MAUFFETTE enseigne l'histoire depuis plus de 30 ans. Professeure d'histoire au Togo de 1971 à 1973, elle entreprend ensuite une longue carrière d'enseignement au Collège Ahuntsic de Montréal. De 1991 à 1993, Madame Mauffette agit à titre de conseillère pédagogique en interculturelisme pour la direction des Affaires étudiantes du Collège Ahuntsic. Elle y a mené une vaste consultation auprès des étudiants et du personnel sur la question de l'intégration des étudiants québécois des communautés culturelles et sur leur maîtrise du français. Elle a publié le rapport *Histoire de vivre ensemble semblables et différents* (1992).

Détentriche d'une maîtrise en histoire africaine de l'Université Concordia de Montréal, elle a également complété sa formation en éducation interculturelle à l'Université de Sherbrooke. Ses pistes de recherche s'orientent vers les valeurs constitutives d'un pays en contexte d'immigration et vers la problématique des minorités dans l'histoire de la démocratie canadienne. Elle travaille actuellement sur un ouvrage en histoire du Rwanda.

Paule.Mauffette@CollegeAhuntsic.qc.ca